

Séance du 27 septembre 2006

L'an deux mil six le vingt-sept Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est semblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1^{er} Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2^{ème} Adjoint, M. André RIOU, 3^{ème} Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4^{ème} Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5^{ème} Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, M. Tanguy MORVAN

Absents : Mme Françoise NORMAND, Mme Louise LE ROUX, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN

Procurations : M. Michel LE ROY à Mr André RIOU, Mme Sylvie GEFFROY- LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2006

Date de Publication : 29 Septembre 2006

Secrétaire : M. Jean CORVEZ

Objet : Vente de terrain

Le Maire informe le Conseil que Mademoiselle Claudie PLUSQUELLEC, domiciliée Castel Pic à Guerlesquin, a réservé le lots 3, Section AB n° 293 d'une superficie de 1184 M², Lotissement Pénanguer, afin d'y construire une maison à usage d'habitation. Le Conseil avait lors des précédentes réunions, décidé de vendre ces terrains au prix de 8 € le M² soient 9472 € dans le cas présent (frais de notaire en sus). Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à vendre ce lot 3 Section AB n° 293 d'une superficie de 1184 M², au prix de 9472 € net vendeur, décide que l'acte sera passé chez Me TILLY, Notaire à Guerlesquin, autorise le Maire à signer tout document à intervenir.